

REGLEMENTS PARTICULIERS « TIRS AUX BUTS »

COUPE DE FRANCE DÉPARTEMENTALE +16 ANS

& COUPE 76 +16 ANS ET JEUNES

(+ certaines formules de championnats quand cela est précisé)

Concernant les rencontres de **COUPE DE FRANCE DÉPARTEMENTALE +16 ANS (SENIORS)**, nous vous informons que le règlement fédéral stipule qu'en cas de match nul à la fin du temps réglementaire, **il ne peut pas y avoir de prolongation**.

La COC 76 applique ce **même règlement** pour les **COUPES 76 +16 ANS (SENIORS)** et **JEUNES**, ainsi que pour certaines formules des Finales de Championnat (quand cela est précisé).

Les arbitres doivent veiller à l'application stricte du règlement, c'est à dire qu'**il faut procéder à la SEANCE DES TIRS AUX BUTS**.

DÉROULEMENT JETS DE SEPT MÈTRES (Article 3.3.6 - GUIDE DES COMPETITIONS FFHB)

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage).

Chaque équipe désigne 5 joueurs.

Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse.

Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs.

Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer.

Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser.

Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner 5 joueurs.

L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série.

Cette méthode de désignation de 5 joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire.

Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage).

Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des 5 tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.

Retrouver l'intégralité des textes règlementaires sur le site de la FFHB : www.ff-handball.org